

Sivom des 3B, compte rendu de la réunion ordinaire du comité syndical du 7 décembre 2018

Le comité syndical du Sivom des 3B, régulièrement convoqué en date du 29 novembre 2018, s'est réuni le 7 décembre 2018 à 18h30, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck DUHOUX.

Secrétaire de séance, Monsieur Etienne HENRY.

Présents : Franck DUHOUX, Etienne HENRY, Muriel BOUGETTE, Marcel CHALMET, Hervé RICHELANDET (procuration de monsieur Jean-Louis BRESSON) et Magali CLAUSSE.

Convention de mise à disposition

Le comité syndical renouvelle pour 3 ans la convention de mise à disposition au SIVOM des 3B de l'employé communal de la commune de Bricon. Durée de cette mise à disposition: 20 heures annuelles, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Décision modificative budgétaire

Dans le cadre de l'achat d'un ordinateur portable et de mobilier, le Président propose au Comité Syndical la décision modificative budgétaire suivante :

Compte 023 en dépenses de fonctionnement : +3000 euros

Compte 7478 en recettes de fonctionnement : +3000 euros

Compte 2183 en dépenses d'investissement : +1100 euros

Compte 2184 en dépenses d'investissement : +1900 euros

Compte 021 en recettes de fonctionnement : +3000 euros

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

Plans mercredis

La CAF proposait au SIVOM des 3B de porter à 1 euro l'aide par heure enfant pour la réalisation d'animations spécifiques le mercredi matin. Un dossier a été envoyé en ce sens mais il a été refusé dans un premier temps. Vu que les heures enfants sont actuellement déjà subventionnées à 0,54 euro et que le gain pour le SIVOM ne serait que de l'ordre de 365 euros à l'année, vu les contraintes imposées dans la charte qui doit être mise en place avec la CAF, vu l'imposition de sorties et donc de frais de transport, le comité syndical décide, à l'unanimité, l'abandon du projet.

Le centre de loisirs continuera de fonctionner les mercredis matin comme précédemment.

Appel à projet Ecoles numériques innovantes rurales, ENIR

Ce projet de l'Inspection académique propose de subventionner à hauteur de 50%, pour un minimum de 4.000 euros de participation du SIVOM, du matériel informatique, du réseau WI-FI ainsi qu'un paramétrage de l'ensemble de l'installation. Le montant total du projet hors subvention s'établirait à 8.400 euros TTC.

Cette mesure a été conçue en cours d'année et n'a donc pas été budgétée en 2018. Pour cette raison, le comité syndical donne un seul accord de principe et reviendra sur la mesure lors de l'examen du budget 2019. Une demande en ce sens sera adressée à l'Inspection académique.

Avancement de grade, création et suppression de poste

Monsieur Stéphane MANGIN, secrétaire du SIVOM des 3B, peut être promu du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à celui de rédacteur principal de 1^{ère} classe. En vue d'une nomination, ce dernier poste est donc créé à hauteur de 2H30/35 à compter du 1^{er} janvier 2019.

Chèques de fin d'année au personnel

Comme chaque fin d'année, le comité syndical octroie au personnel du SIVOM des chèques-cadeaux dans les proportions suivantes: 30 euros pour une durée du travail inférieure à 12 heures, 60 euros pour 12 à 24 heures, et 100 euros pour une durée supérieure à 24 heures. Sept personnels sont concernés par cette mesure.

Divers

-Monsieur le Président indique au comité que des devis ont été demandés pour la mise en place de rideaux dans le groupement scolaire, la réparation de menuiseries ainsi que le remplacement des anti-pince-doigts.

-Un devis a par ailleurs été reçu pour l'aménagement d'un parking en épi côté RD65 pour le personnel enseignant et éducatif (13.513 euros HT), le remplacement de la grille d'écoulement des eaux pluviales à l'entrée du regroupement (1.975 euros HT), la réduction du giratoire (8.683,50 euros) et la réfection du parking actuel (8.816 euros HT). D'autres devis sont attendus. Ils feront l'objet d'une étude approfondie lors de la mise en place du budget 2019.

-Monsieur le président a également reçu un devis pour du matériel éducatif, en l'occurrence des logiciels d'anglais pour maternelles et CP, de la part de Madame la Directrice. Il se monte à 488 euros. Le comité syndical donne son accord de principe pour début 2019.

-Enfin, un dernier devis, pour des fournitures scolaires, s'élève à 59,55 euros. Celui-ci n'émanant pas d'un fournisseur local, d'autres estimations seront demandées en vue de cet achat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le secrétaire de séance, Monsieur Etienne HENRY